

Jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, Saint-Ouen est un village rural situé le long de la Seine. 750 habitants y résident en 1795. Le cimetière paroissial se trouve alors, depuis 1293, à proximité de l'église Saint-Ouen-le-Vieux. En effet, depuis le Moyen Âge, les nobles et les clercs sont enterrés dans les édifices religieux, tandis que les autres défunts sont inhumés « au plus près de Dieu », c'est-à-dire proche de l'église.

Le décret napoléonien du 23 prairial an XII (12 juin 1804) impose, pour des raisons de salubrité publique, que les cimetières soient localisés en dehors des villes, à une distance d'au moins trente-cinq à quarante mètres de leur enceinte, sur un terrain favorisant la décomposition des corps. Ce texte instaure une rupture fondamentale entre le monde des vivants et des morts en éloignant les sépultures des lieux d'habitation.

L'article 1^{er} du décret de 1804 prohibe l'inhumation dans les églises, temples, synagogues et dans l'enceinte des villes et des bourgs. Les nouveaux cimetières doivent être clos de murs d'au moins deux mètres de haut, des plantations y sont prévues.

Le décret impose le recours à des sépultures particulières gratuites alors qu'au Moyen Âge et à l'époque moderne les dépouilles, recouvertes d'un linceul, étaient souvent déposées dans des fosses communes. Réservées aux plus pauvres, ces dernières disparaissent. Les inhumations, en « service ordinaire » se font désormais sur un « terrain commun » mais dans des fosses séparées. Le décret instaure également la possibilité pour les familles qui le souhaitent d'acquérir des concessions funéraires perpétuelles.

Ces transformations ont déjà été réalisées quelques années plus tôt à Paris. De nombreux cimetières y ont été fermés dès la fin du XVIII^{ème} siècle comme le cimetière des Innocents en 1788 dont « les inhumations y avaient été si nombreuses depuis le Moyen Âge que son niveau était exhaussé de huit pieds par rapport à celui des rues avoisinantes » (R. Auzelle). Le cimetière du Père-Lachaise ouvre en 1804 aux portes de Paris, suivi des cimetières du Montparnasse (1824) et de Montmartre (1825).

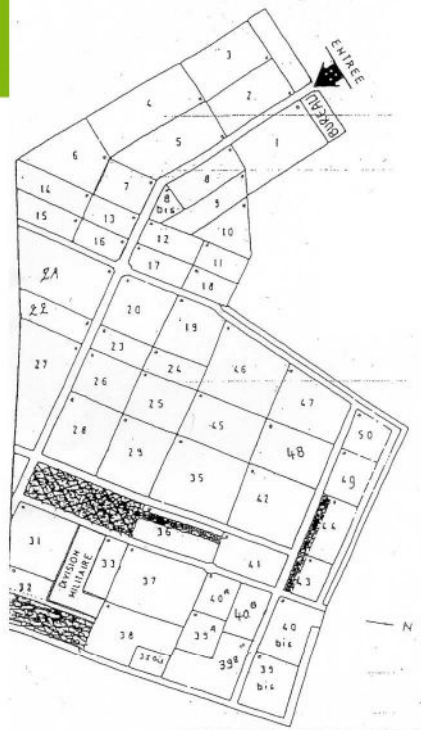
A Saint-Ouen, dès 1806, le préfet insiste pour déplacer le cimetière hors du village mais se heurte au refus du conseil municipal. En 1832,

Avec le décret de 1804, l'État devient compétent dans la gestion des cimetières, cependant, l'Église conserve le monopole des funérailles. Ainsi, les fabriques et les consistoires jouissent du monopole des pompes funèbres sur les voitures, les tentures, les ornements et toutes autres fournitures nécessaires aux enterrements. Les fabriques sont d'ailleurs toujours responsables de l'entretien du cimetière au début du XIX^{ème} siècle. Le caractère confessionnel des cimetières n'est supprimé qu'en 1881. La loi du 15 novembre 1887 autorise les enterrements civils.

Enfin, c'est la loi du 28 décembre 1904 qui abroge les lois conférant aux fabriques des églises et aux consistoires le monopole des inhumations sur les pompes funèbres.

le choléra touche la ville. L'épidémie dure cinq mois, atteint quatre-vingt-dix-huit personnes et occasionne trente décès. En 1847, la Ville achète finalement un terrain de 3410 m² près du boulevard de la Révolte (actuel Jean-Jaurès). Le premier enterrement aura lieu le 18 septembre 1850.

Avec la croissance démographique et l'urbanisation, le cimetière, au départ périphérique, s'étend sur la ville. En effet, lors de l'ouverture du cimetière en 1850, la ville compte environ 1100 habitants. La population audonienne passe à 3294 habitants en 1861, 11.245 habitants en 1876, 21.404 habitants en 1886 et plus de 30.000 habitants à partir de 1896. De nouveaux quartiers s'urbanisent pour loger ces nouveaux habitants et le cimetière se retrouve en cœur de ville. Cette explosion démographique a également pour conséquence la nécessité d'agrandir le cimetière : il faut créer de nouveaux lieux d'inhumation. Plusieurs agrandissements ont lieu entre 1868 et 1959 portant la superficie totale à environ 5,1 hectares. Le cimetière compte plus de 9000 concessions et environ 30.000 corps dont quelques personnalités, le plus souvent locales comme les anciens maires.



Plan du cimetière communal de Saint-Ouen

L'entrée du cimetière est matérialisée par une porte monumentale en fer forgé installée en 1912 qui marque la limite du lieu de recueillement. Elle est encadrée par deux piliers identiques ornés de la couronne mortuaire. Sous chaque couronne, un flambeau, symbolisant l'enveloppe corporelle humaine, est surmonté d'une flamme, symbole de l'âme s'échappant du corps après le décès. La première porte d'entrée de 1850 fut agrandie en 1862 pour laisser passer les corbillards. Dans les divisions 1 à 8 se trouvent les sépultures les plus anciennes parmi lesquelles Marie-Joseph Farcot (division 2), fondateur de l'usine Farcot, fabricant de machines à vapeur en 1849, et Zoé Victoire Talon dite « Comtesse du Cayla » (division 8). Y sont également inhumés les membres de la famille Compoin, célèbre famille d'agriculteur.



L'entrée du cimetière en 1915
© Archives municipales de Saint-Ouen

François Gérard, *La comtesse du Cayla et ses enfants*, huile sur toile, 1825, coll. Château d'Haroué

Zoé Victoire Talon naît le 25 août 1785. En 1802, elle épouse le comte Achille du Cayla dont elle aura deux enfants : Valentine et Ugolin. En 1817, elle devient la favorite du roi Louis XVIII qui la soutient dans son procès de séparation de corps et de biens d'avec son mari. Elle reçoit en cadeaux des propriétés dont le château de Saint-Ouen en 1823. Légitimiste, elle s'exile sur l'île de Jersey, puis aux Pays-Bas en 1830, lors de l'avènement de Louis-Philippe. Elle revient en France en 1833 et réside le plus souvent à Saint-Ouen où elle décède le 19 mars 1852.

Les maires de Saint-Ouen inhumés

Plusieurs maires de Saint-Ouen sont inhumés dans le cimetière communal parmi lesquels, Fernand Lefort (maire de 1945 à 1979), Louis-Auguste Dieumegard (division 4) premier maire républicain élu en 1876 et Eugène Palouzié. Ce dernier est élu maire en 1898, il le restera jusqu'à son décès en 1912. Sa sépulture est ornée de son buste en bronze. Dans la division 6, se trouvent les sépultures d'Alexandre Bachelet, maire de 1927 à 1929, et de Jean Pernin, maire de 1887 à 1891. Jean Pernin est le premier maire socialiste et ouvrier élu en France. Sa tombe est ornée de deux drapeaux rouges croisés, symbole du combat politique qu'il a mené toute sa vie. Dans la division 20, la sépulture d'Émile Cordon, maire de 1919 à 1927, est ornée d'un médaillon en bronze représentant son portrait de profil.



Une table minérale sert de sépulture à Louis-Auguste Dieumegard

Sépultures collectives et monuments commémoratifs

Dans la division 7, une stèle rappelle que les ossements retrouvés dans l'ancien cimetière paroissial du Vieux-Saint-Ouen ont été inhumés dans le nouveau cimetière.

La division 17 accueille la sépulture des sapeurs-pompiers. Véritable monument funéraire, il est composé d'une stèle où sont gravés les noms des sapeurs-pompiers auto-niens, encadrée de deux colonnes engagées aux chapiteaux de style classique. La stèle est surmontée d'un fronton gravé dans lequel une lancette trilobée rappelle la forme d'un vitrail. Le tout est surmonté d'un arc brisé. Au sommet, le casque fait référence à la fonction des sapeurs-pompiers. L'ensemble est encadré par deux flam-beaux. Une plaque commémorative dédiée aux sapeurs-pompiers morts pour la France entre 1914 et 1918 est également installée dans le cimetière le long du mur de



Sépulture d'Eugène Desmouliers dans le carré militaire

Le carré militaire regroupe plus de 300 sépultures de militaires morts pendant les deux Guerres mondiales, ainsi que les guerres d'Indochine et d'Algérie. La nécessité de créer un espace dédié aux sépultures des soldats morts pour la France se pose après la Première Guerre mondiale. En effet, certaines familles souhaitent rapatrier les corps de leurs proches. Le 23 décembre 1920, le conseil municipal décide d'offrir une concession aux familles des victimes qui en feront la demande et précise que les inhumations seront faites dans une division spécialement réservée à cet effet. Au total, sur les 2238 Audoniens morts pour la France entre 1914 et 1918, seul 236 corps ont été transférés au cimetière communal. Les tombes, toutes identiques, portent la mention « Morts pour la France ». Sur certaines, la photographie du soldat sur un support en émail a résisté au temps et aux intempéries. Les décorations sont également présentes sur plusieurs sépultures (médaille militaire, croix de guerre).

la rue Émile-Cordon. Sur le même mur : une plaque célèbre « la mémoire des Audoniens tombés dans la cruelle et injuste guerre du Vietnam ».

La division 21 accueille le monument le plus imposant du cimetière, dédié « à tous les morts de la guerre 1940-1945 ». Il rend hommage aux fusillés et morts au combat (Jean-Claude Bauer, Marcel Bourdarias, Marius Ottino, Charles Schmidt ou encore Albert Dhalenne et Jean Glarner...) mais aussi aux Audoniens morts en déportation. Parmi les Juifs audoniens déportés, 311 ne sont jamais revenus des camps de concentration.

Un monument est également dédié aux victimes civiles des bombardements aériens du 21 avril au 2 août 1944. Parmi les cinq bombardements, celui du 21 avril est le plus meurtrier avec 300 victimes et 288 blessés.

Enfin, un monument de la division 46, édifié « à la mémoire des enfants de Saint-Ouen morts pour la Patrie », porte la curieuse date de 1900. Celle-ci fait référence à la date d'inauguration du monument. En effet, le 28 février 1900, le conseil municipal accorde à la Société des Anciens Combattants de 1870-1871 un emplacement pour ériger un monument commémoratif dédié aux Audoniens morts dans différents conflits (la plupart coloniaux) mais aussi à deux victimes du devoir. Les plaques où étaient gravées les noms des soldats ont aujourd'hui disparu.

Pleureuse en bronze sur la sépulture de Bonneville (division 6)

